

AFFAIRE N° 20

SUBVENTION de l'ETAT à titre de participation de loyer des  
Recettes distribution P.T.T.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 14 Janvier 1957

Mesdames,

Messieurs,

Le budget de la Commune a à sa charge le montant du loyer de trois locaux situés à Ste-Clotilde, au Brûlé et au Bois de Nèfles, servant de bureaux de P.T.T. et logement du titulaire (agent de l'Etat).

En conséquence, je vous demande, conformément à la circulaire aux Maires n° 42 II/2-b du 11 Janvier 1957, de bien vouloir m'autoriser à solliciter de l'Etat au profit de la Commune de St-Denis, sa participation annuelle de 12.000 F C.F.A./.

Le Maire, *H. Denis*  
Signé: VALLON-HOARAN, *délégué*

Adopté à l'unanimité.

*En séance publique  
le 16 Janvier 1957  
P. le Maire  
Le Chef de Service  
Adopté F. J. Gervais*